

Ordonnance
concernant les aides financières pour les indemnités versées
en vertu de la loi sur l'agriculture
(Ordonnance sur les indemnités dans l'agriculture)

Abrogation du 31 octobre 2012

Le Département fédéral de l'économie
arrête:

Article unique

L'ordonnance du 6 décembre 1994 sur les indemnités dans l'agriculture¹ est abrogée avec effet au 1^{er} janvier 2013.

31 octobre 2012

Département fédéral de l'économie:
Johann N. Schneider-Ammann

¹ RO 1995 129, 1996 2350, 1999 407, 2001 1191, 2007 4477

